

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 17280 Numéro SIREN : 831 097 100 Nom ou dénomination : A.H. BOLLAERT CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 88281

A. H. BOLLAERT CONSEIL

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 30 juin 2023

A.H. BOLLAERT CONSEIL

SASU au capital de 1.000 euros

Siège social : 115 rue de la Pompe 75116 Paris – en cours de transfert au 144, avenue de Malakoff 75116 Paris.

RCS Paris 831 097 100

Une Assemblée Générale Extraordinaire de la SASU A.H. BOLLAERT CONSEIL s'est tenue le 30 juin 2023 pour statuer sur les comptes du 5ème exercice de la société, clos le 31 décembre 2022.

- Ces comptes traduisent une nouvelle perte – chiffrée à 1975€ - qui accroît la situation nette négative de l'entreprise.

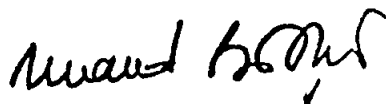
Informée et consciente de cette situation, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la poursuite de l'exploitation.

Par ailleurs, conformément à l'article 4 des statuts de la société, le président propose le transfert du siège social de la société au 144, avenue de Malakoff 75116 Paris, lieu de son domicile, à dater du 1^{er} juillet 2023.

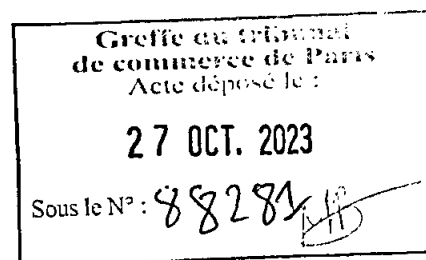
L'Assemblée confie au président le soin d'effectuer toutes les formalités nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, Arnaud Bollaert, associé dirigeant de la société, déclare la clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire de A. H. BOLLAERT CONSEIL

Fait à Paris le 30 juin 2023



Arnaud Bollaert



ACTIF

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	832	832				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	832	832				
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	319		319	74,88	170	23,84
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	49		49	11,50	483	67,74
Charges constatées d'avance	57		57	13,38	60	8,42
TOTAL (II)	426		426	100,00	713	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 258	832	426	100,00	713	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000 234,74	1 000 140,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-5 100 N/S	-4 569 -640,80
Résultat de l'exercice	-1 975 -463,61	-531 -74,46
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-6 076 N/S	-4 100 -575,03
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	5 481 N/S	3 642 510,80
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 020 239,44	1 020 143,06
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		151 21,18
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	6 501 N/S	4 813 675,04
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	426 100,00	713 100,00

Certifié conforme à l'original
Muam B. B. J. J.
 4. VII. 23

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)

Variation
absolue
(12 / 12)

%

France

Exportation

Total

%

Total

%

Variation

%

Ventes de marchandises
Production vendue biens
Production vendue services

250

250

100,00

1 980

100,00

-1 730

-87,36

Chiffres d'Affaires Nets

250

250

100,00

1 980

100,00

-1 730

-87,36

Production stockée
Production immobilisée
Subventions d'exploitation
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges
Autres produits

Total des produits d'exploitation (I)

250

100,00

1 980

100,00

-1 730

-87,36

Achats de marchandises (y compris droits de douane)
Variation de stock (marchandises)
Achats de matières premières et autres approvisionnements
Variation de stock (matières premières et autres approv.)
Autres achats et charges externes
Impôts, taxes et versements assimilés
Salaires et traitements
Charges sociales
Dotations aux amortissements sur immobilisations
Dotations aux provisions sur immobilisations
Dotations aux provisions sur actif circulant
Dotations aux provisions pour risques et charges
Autres charges

2 225

890,00

2 015

101,77

210

10,42

76

3,84

-76

-100,00

276

13,94

-276

-100,00

1

0,40

0

0,00

1

N/S

Total des charges d'exploitation (II)

2 225

890,00

2 367

119,55

-142

-5,99

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)

-1 975

-789,99

-387

-19,54

-1 588

-410,33

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée (III)
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)

Produits financiers de participations
Produits des autres valeurs mobilières et créances
Autres intérêts et produits assimilés
Reprises sur provisions et transferts de charges
Différences positives de change
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement

Total des produits financiers (V)

Dotations financières aux amortissements et provisions
Intérêts et charges assimilées
Différences négatives de change
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements

Total des charges financières (VI)

RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)

-1 975

-789,99

-387

-19,54

-1 588

-410,33

Certifié conforme à l'original
Amend B.O.S.
4. VII.23

ACCEFI

A.H. BOLLAERT CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

115, rue de la Pompe- 75116 Paris

En cours de d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Paris

STATUTS CONSTITUTIFS

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Arnaud Bollaert

Né(e) le 6 juin 1950 à Paris 17^{ème} (75)

De nationalité française

Demeurant 115, rue de la Pompe - 75116 Paris

Marié sous le régime de la séparation de bien

A établi les statuts d'une société par actions simplifiée.

*Certifié conforme
à l'original*

Arnaud Bollaert

16.11.17

Extrait conforme à l'original

4.VII.23

Arnaud Bollaert

AE

TITRE I
FORME - OBJET - DENOMINATION - SIEGE SOCIAL - DUREE - EXERCICE SOCIAL

ARTICLE 1 - FORME

La Société est une société par actions simplifiée régie par les lois et règlements en vigueur et en particulier par les articles L. 227-1 à L. 227-20 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Elle ne peut procéder à une offre au public sous sa forme actuelle de société par actions simplifiée mais peut procéder à des offres réservées à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs. Elle peut émettre toutes valeurs mobilières définies à l'article L. 211-2 du Code monétaire et financier, donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et en tous pays :

- Le service de conseil et d'assistance à toute personne physique ou morale, notamment en matière de service de conseils financiers, de gestion des actifs, d'élaboration de systèmes comptables, de planification, d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion et plus généralement, tout conseil concernant la gestion des affaires privées, la gestion financière et le développement commercial.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, de nature à favoriser son extension ou son développement.

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La Société a pour dénomination sociale : « A.H. Bollaert Conseil ».

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement « Société par Actions Simplifiée » ou des initiales « S.A.S. », de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que le numéro d'identification SIREN et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle sera immatriculée.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 115, rue de la Pompe – 75116 Paris, situé dans le ressort du Tribunal de commerce de Paris, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Arnaud Bollaert 4.VII.23

AB

Le transfert du siège social, la création, le déplacement, la fermeture des succursales, agences et dépôts situés en tous lieux ou à l'étranger interviennent sur décision du Président, sous réserve de ratification par l'Associé unique ou la collectivité des Associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société a été fixée lors de sa constitution à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Cette durée peut, par décision de l'Associé unique ou de la collectivité des Associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires, être prorogée une ou plusieurs fois sans que chaque prorogation puisse excéder quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Un an au moins avant la date d'expiration de la Société, le Président doit provoquer une délibération de l'Associé unique ou de la collectivité des Associés à l'effet de décider si la Société doit être prorogée. A défaut, tout Associé peut demander au Président du Tribunal de commerce du lieu du siège social statuant sur requête, la désignation d'un mandataire de justice chargé de provoquer la délibération et la décision ci-dessus prévues.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2018.

En outre, les actes accomplis pour son compte pendant la période de constitution et repris par la Société seront rattachés à cet exercice.

TITRE II. APPORTS - CAPITAL SOCIAL

ARTICLE 6 – APPORTS

Toutes les actions d'origine formant le capital initial représentent des apports en numéraire et ont été, dès avant ce jour, intégralement souscrites et libérées.

Total des apports formant le capital social initial : 1.000 (mille) euros, correspondant à 1.000 (mille) actions de 1 (un) euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

La somme versée à la constitution a été déposée sur un compte de la Banque Crédit du Nord, agence Paris-Haussmann située au 59, boulevard Haussmann à Paris (75008), ouvert au nom de la Société en formation.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 (mille) euros, divisé en 1.000 (mille) actions égales de 1 (un) euro chacune, de même catégorie et entièrement souscrites et libérées.